

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 17 mai 2024 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Huis clos

1. Pompier volontaire - Renouvellement de nomination - Audition de l'agent

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du sapeur X à partir du 27 juin 2024.

2. Pompier volontaire - Renouvellement de nomination - Audition de l'agent

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du sergent X à partir du 1er juillet 2024.

3. Pompier volontaire - Renouvellement de nomination - Audition de l'agent

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du sapeur X à partir du 1er juillet 2024.

Séance publique

4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 19/04/2024.

5. Assemblée générale Imio - Approbation des points à l'ordre du jour et désignation représentant

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver à l'unanimité les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 28 mai 2024 qui nécessitent un vote ; De désigner Monsieur Stéphane LASSEAUX, Bourgmestre de Florennes, en qualité de mandataire pour représenter la Zone à l'assemblée générale.

6. Convention d'adhésion centrale d'achat - Zone Hainaut Centre

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son adhésion à la centrale d'achat constituée par la Zone de secours Hainaut Centre ; De matérialiser cette adhésion par la signature de la convention d'adhésion par notre Conseil de zone.

7. MP Logiciel pour rapports missions AMU - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-013 dont le montant estimé du marché "Logiciel pour rapports missions AMU" s'élève à € 49.586,80 hors TVA ou € 60.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 21 juin 2024 à 10h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53 et au budget des exercices suivants.

8. MP Fourniture, remplacement et intégration de la plateforme serveur - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-012 dont le montant estimé du marché "Fourniture, remplacement et intégration de la plateforme serveur" s'élève à € 74.380,15 hors TVA ou € 90.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter 4 opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 5 août 2024 à 10h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53 et au budget des exercices suivants.

9. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacant un emploi de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement de 2021.

10. Recrutement responsable administratif - Remplacement et réserve de recrutement

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son accord sur le profil de fonction de responsable administratif au grade B1 pour le service Expertise ; D'approuver la constitution d'une réserve de recrutement en vue de l'engagement d'un responsable administratif à temps plein pour le service Expertise à la fin de la période d'intérim ; De charger le Collège de publier dès que possible l'avis de recrutement.

11. Promotion sergent professionnel – Désignation jury - Modification

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de remplacer le Capitaine Arnaud BROUWERS de la zone NAGE par le Major Pierre MINNAERT de la zone NAGE comme membre extérieur du jury d'examen pour la promotion au grade de sergent professionnel ; D'en informer l'Ecole provinciale de sécurité civile, qui organise les épreuves.

Huis clos

12. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X à la date du 12 mai 2024.

13. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 8 mai 2024.

14. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 8 mai 2024.

15. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - Nomination

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif le sapeur-pompier volontaire X à partir du 8 mai 2024, pour une durée de 6 ans.

16. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er mai 2024.

17. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er mai 2024.

18. Désignation à une fonction supérieure - Adjudant professionnel f.f.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas procéder à la désignation d'un pompier professionnel à la fonction supérieure d'adjudant.

19. Cumul d'activités – Pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'autoriser le sapeur professionnel X à exercer l'activité complémentaire d'animateur sportif, pour une durée de 4 ans à partir du 17 mai 2024.

20. Démission d'office – Pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de démettre d'office de ses fonctions Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au Poste d'Yvoir, avec effet au 30 mai 2024.

21. Démission d'office – Secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Conseil décide de reporter le point.

22. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat X, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1er juillet 2024 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

